



**Consultation publique**  
**Projet de programme particulier d'urbanisme (PPU) du quartier Sainte-Marie**  
**Rencontre préparatoire avec l'arrondissement Ville-Marie**

Compte rendu de la rencontre préparatoire

Date : 26 avril 2011

Heure : 10 h 30

Lieu : Office de consultation publique de Montréal

Étaient présents :

Représentants de l'arrondissement :

M. Sylvain Villeneuve, chef de la division urbanisme, Arrondissement Ville-Marie

M. Louis-Henri Bourque, conseiller en aménagement urbain, Arrondissement Ville-Marie

Office de consultation publique de Montréal :

Mme Louise Roy, présidente de l'OCPM (pour une partie de la réunion)

M. André Beauchamp, président de la commission

Mme Ariane Émond, commissaire

M. Jean-Claude Boisvert, commissaire

M. Michel Agnaïeff, secrétaire de la commission

M. Olivier Légaré, analyste

## **1. Ouverture et présentation des participants à la rencontre**

La présidente de l'Office, Mme Louise Roy, souhaite la bienvenue et présente les membres de la commission. Elle invite ensuite les représentants de l'arrondissement à se présenter. Cette étape franchie, elle indique que la rencontre a pour but d'expliquer le mandat de la commission et de préparer l'audience en précisant le déroulement de la consultation publique ainsi que le rôle et les attentes de chacun.

## **2. Le cadre de la consultation publique**

La présidente rappelle le mandat de l'OCPM et le code de déontologie auquel les commissaires sont assujettis. Elle précise que la commission a pour devoir d'informer les citoyens, d'écouter l'ensemble des arguments, d'agir dans la transparence et d'observer une neutralité très stricte.

### **3. Le cheminement du projet**

M. Sylvain Villeneuve informe la commission que l'arrondissement a tenu une rencontre préliminaire avec le milieu, au mois de mars, pour évaluer les niveaux d'attente.

De son côté, la présidente de l'Office signale que des rencontres préliminaires ont été également organisées par l'Office ou sont en voie de l'être. Elles ont pour principal but d'informer le milieu des modalités retenues pour la consultation publique.

En réponse à une question, M. Sylvain Villeneuve explique que le projet de PPU soumis à la consultation tient compte déjà des remarques faites par les différentes instances-conseils qui jusqu'ici se sont penchées sur son contenu.

À la suite d'une question portant sur l'existence de documents additionnels, M. Louis-Henri Bourque indique que deux documents complémentaires seront produits plus tard. Il s'agira d'un plan directeur des espaces verts et d'un plan local de déplacements (PLD)

### **4. La consultation publique**

Le président de la commission présente le déroulement retenu pour la consultation.

La consultation publique commencera par une séance d'information générale le 3 mai, à 19 h. Cette première séance sera suivie par deux séances d'information ciblées sur les secteurs qui ont feront l'objet d'interventions précises, les 11 et 12 mai, toujours à 19 h. Il demande à l'arrondissement de moduler les présentations du projet de PPU en conséquence. Une vingtaine de minutes sera accordée aux présentations faites par l'arrondissement.

Une fois les présentations faites, les citoyens seront invités à s'inscrire à la table d'accueil afin de pouvoir poser des questions. Chaque citoyen devra se limiter à deux questions. Les commentaires ne seront pas admis à cette étape du processus.

Les séances d'expression d'opinions et de présentation de mémoires se dérouleront à partir du 1<sup>er</sup> juin. Chaque citoyen inscrit disposera d'un délai de 10 minutes pour faire sa présentation. La commission pourra par la suite poser des questions au citoyen. À la fin de la séance, l'arrondissement pourra exercer un droit de rectification. Ce droit ne pourra cependant être utilisé que pour rectifier des propos erronés.

En cas de besoin, des séances supplémentaires pourront être prévues.

La date limite d'inscription pour la présentation orale ou le dépôt de mémoire est fixée au 26 mai.

Une fois complétées les séances de consultation publique, la commission procédera à l'analyse de l'information et des opinions recueillies. Elle rédigera ensuite son rapport qui comprendra trois parties ainsi qu'une introduction et une conclusion. Ces trois parties sont : la description du projet, les préoccupations des citoyens et les enjeux ainsi que les recommandations.

## **5. Le rôle des porte-parole et des personnes-ressources du promoteur et de l'arrondissement**

Au cours des séances publiques, il n'y aura pas d'échanges directs entre les citoyens et les représentants de l'arrondissement. Chaque citoyen devra adresser ses questions au président qui les relaira au porte-parole de l'arrondissement. La commission pourra poser des questions additionnelles et devra s'assurer que toute question reçoit une réponse limpide. Il est recommandé d'inviter à la séance d'information tous les experts aptes à répondre à des questions spécifiques. Si toutefois une réponse ne peut pas être fournie séance tenante, il est toujours possible de l'acheminer plus tard sous forme écrite à l'Office.

En réponse à une demande du président, M. Villeneuve indique qu'il sera le porte-parole de l'arrondissement. Il précise aussi qu'un certain nombre de ses collègues assisteront aux séances pour traiter des questions qui tombent dans leurs champs de spécialisation.

Le président rappelle que toute communication avec la commission devra dorénavant se faire par le biais du secrétaire de la commission.

## **6. Le support logistique**

L'OCPM se charge de la préparation des salles, de l'accueil, de la sonorisation, de la projection et de la sténographie. L'arrondissement fournira le matériel nécessaire à sa présentation.

## **7. Documentation**

La documentation de référence est accessible au bureau de l'OCPM et sur son site internet, à l'arrondissement Ville-Marie ainsi qu'à la direction du greffe de la ville de Montréal. Par la suite, tout document déposé au cours de la consultation devient public, qu'il émane d'un citoyen, d'un organisme ou de la Ville. La commission peut aussi demander à un intervenant de fournir de l'information additionnelle ou l'inviter à produire un document qui sera rendu public aussitôt reçu.

## **8. Questions et enjeux**

Le président de la commission informe les représentants de l'arrondissement et de la Ville qu'une liste préliminaire des enjeux soulevés par le projet a été établie. Des échanges suivent.